

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Croix-Rouge de Belgique - Communauté Francophone - Activités internationales**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Rue de Stalle

N°: 96

Boîte:

Code postal: 1180

Commune: Uccle

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet: [www.croix-rouge.be](http://www.croix-rouge.be)

Numéro d'entreprise

BE 0462.132.150

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

30-07-2012

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

04-06-2013

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2012

au

31-12-2012

Exercice précédent du

01-01-2011

au

31-12-2011

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-asbl 1.2, C-asbl 4.1, C-asbl 4.2.1, C-asbl 4.2.3, C-asbl 4.2.4, C-asbl 4.3.1, C-asbl 4.3.2, C-asbl 4.3.4, C-asbl 4.3.5, C-asbl 4.3.6, C-asbl 4.4.1, C-asbl 4.4.2, C-asbl 4.5.1, C-asbl 4.5.2, C-asbl 4.6, C-asbl 4.10, C-asbl 4.12, C-asbl 4.15

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

**MALLINUS-VANKERCKHOVE** Danielle

Rue de Neybergh 44  
1020 Laeken  
BELGIQUE

Fin de mandat: 31-12-2012

Président du Conseil d'Administration

**CROUFER** Edouard

Rue de Stalle 96  
1180 Uccle  
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2013

Président du Conseil d'Administration

**BOULANGER** Jean-Pierre

Avenue de Versailles 62  
1020 Laeken  
BELGIQUE

Administrateur

**THULL** Danielle

Rue de l'Aulne 91A/B/46  
1180 Uccle  
BELGIQUE

Administrateur

**VRANCKX** Régine

Rue Georges Prat 29  
6700 Arlon  
BELGIQUE

Administrateur

**QUINET-LE-DOCTE** Michèle

Rue Delperée 18  
4500 Huy  
BELGIQUE

Administrateur

**THIRY** Paul

Avenue Joséphine Charlotte 58  
1330 Rixensart  
BELGIQUE

Administrateur

**ENGELS** Hans

Avenue Victor David 58  
4830 Limbourg  
BELGIQUE

Administrateur

**VAN CAUWENBERGHE** Marc

Rue des Fleuristes 30  
1082 Berchem-Sainte-Agathe  
BELGIQUE

Administrateur

**ALTUZARRA-PERO** Marianne

Rue de Besme 71  
1190 Forest  
BELGIQUE

Administrateur

\* \*

\* \*

\*

**ERNST & YOUNG RÉVISEURS (B160)**

BE 0446.334.711

Boulevard d'Avroy 38  
4000 Liège  
BELGIQUE

Commissaire

Représenté directement ou indirectement  
par:

**MOREAU** Marie-Laure (A01729)

Avenue des Mélèzes 25  
4121 Neuville-en-Condroz  
BELGIQUE

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b><u>22.948</u></b>	<b><u>45.460</u></b>
<b>Frais d'établissement</b>	4.1	20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	4.2	21	<b>6.903</b>	<b>34.064</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	4.3	22/27	<b>4.127</b>	
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	4.127	
Appartenant à l'association en pleine propriété		241	4.127	
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	4.4/4.5.1	28	<b>11.918</b>	<b>11.396</b>
Entités liées	4.13	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	4.13	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	11.918	11.396
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	11.918	11.396
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>8.604.412</u></b>	<b><u>10.758.634</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>3.129.347</b>	<b>2.884.240</b>
Créances commerciales		40	634	462
Autres créances		41	3.128.713	2.883.778
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
<b>Placements de trésorerie</b>	4.5.1/4.6	50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>5.439.014</b>	<b>7.555.878</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	4.6	490/1	<b>36.051</b>	<b>318.516</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>8.627.360</b>	<b>10.804.094</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>4.951.235</u></b>	<b><u>4.617.195</u></b>
<b>Fonds associatifs</b>		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Fonds affectés</b>	4.7	13	<b>4.660.019</b>	<b>4.548.481</b>
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>		14	<b>291.216</b>	<b>68.714</b>
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>PROVISIONS</b>		16	<b><u>360.147</u></b>	<b><u>102.341</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>360.147</b>	<b>102.341</b>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	4.7	163/5	360.147	102.341
<b>Provisions pour dons et legs avec droit de reprise</b>	4.7	168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>3.315.978</u></b>	<b><u>6.084.558</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	4.8	17		<b>300.730</b>
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		300.730
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		300.730
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48	<b>3.311.228</b>	<b>5.707.742</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	4.8	42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	437.137	55.510
Fournisseurs		440/4	437.137	55.510
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	2.692.906	5.332.095
Dettes fiscales, salariales et sociales	4.8	45	181.185	166.721
Impôts		450/3	27.018	29.360
Rémunérations et charges sociales		454/9	154.167	137.361
Dettes diverses		48		153.416
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		153.416
<b>Comptes de régularisation</b>	4.8	492/3	<b>4.750</b>	<b>76.086</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>8.627.360</b>	<b>10.804.094</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/74	<b>9.117.044</b>	<b>6.642.957</b>
Chiffre d'affaires	4.9	70	22.961	35.443
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	4.9	73	8.891.419	6.213.535
Autres produits d'exploitation		74	202.664	393.979
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/64	<b>9.135.677</b>	<b>6.426.922</b>
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	7.043.161	4.662.543
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	4.9	62	1.769.019	1.754.571
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	27.341	27.199
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	4.9	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	4.9	635/8	257.806	-52.638
Autres charges d'exploitation	4.9	640/8	38.350	35.247
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-18.633</b>	<b>216.035</b>
<b>Produits financiers</b>		75	<b>32.547</b>	<b>42.004</b>
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	27.422	38.240
Autres produits financiers	4.10	752/9	5.125	3.764
<b>Charges financières</b>	4.10	65	<b>19.773</b>	<b>4.803</b>
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	19.773	4.803
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) (+)/(-)</b>		9902	<b>-5.859</b>	<b>253.236</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76	<b>340.355</b>	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	4.10	764/9	340.355	
<b>Charges exceptionnelles</b>		66	<b>456</b>	<b>1.509</b>
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	4.10	664/8	456	1.509
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>334.040</b>	<b>251.727</b>

**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8052P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>149.279</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8052	<b>149.279</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8122P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>115.215</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8072	27.161	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8122	<b>142.376</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	211	<b>6.903</b>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>932.192</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	4.306	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>936.498</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>932.192</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	179	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>932.371</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	24	<b><u>4.127</u></b>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association en pleine propriété</b>	241	<b>4.127</b>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	284		
<b>AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<b>11.396</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583	3.962	
Remboursements	8593	3.444	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623	4	
Autres	(+)/(-) 8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8	<b><u>11.918</u></b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**

**LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES**

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE
CROIX-ROUGE DE BELGIQUE BE 0406.729.809 Etablissement d'utilité publique RUE DE STALLE 96 1180 Uccle BELGIQUE

**ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

**ETAT DES FONDS AFFECTÉS**

**Fonds affectés à la couverture d'un passif social**  
Règles d'évaluation adoptées pour la détermination du montant affecté

Code	Exercice
131	

**PROVISIONS**

**Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important**  
Provision pour risque d'inéligibilité des dépenses  
Provision pour litiges

Exercice
318.249
41.898

**Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important**

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

## VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

42

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

8912

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913

**DETTES GARANTIES****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

9061

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association**

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés  
 Dettes de location-financement et assimilées  
 Etablissements de crédit  
 Autres emprunts  
 Dettes commerciales  
 Fournisseurs  
 Effets à payer  
 Acomptes reçus sur commandes  
 Dettes fiscales, salariales et sociales  
 Impôts  
 Rémunérations et charges sociales  
 Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association**

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts**

Dettes fiscales échues  
 Dettes fiscales non échues  
 Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales**

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale  
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	27.018
450	
9076	
9077	154.167

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
Prestations : Cours de droit international humanitaire		21.970	35.443
Prestations : Cycle d'information générale de la CTB : Introduction à l'aide humanitaire		991	
Ventilation par marché géographique			
Belgique		22.961	35.443
<b>Cotisations, dons, legs et subsides</b>			
Cotisations	730/1		
Dons	732/3	8.891.419	6.213.535
Legs	734/5		
Subsides en capital et en intérêts	736		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture	9086	39	38
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	35,7	35,5
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	61.062	56.792
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.248.264	1.301.449
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	359.741	361.760
Primes patronales pour assurances extralégales	622	17.169	12.416
Autres frais de personnel	623	143.845	78.946
Pensions de retraite et de survie	624		
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115	275.601	
Utilisations et reprises	9116	17.795	52.638
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	256	247
Autres	641/8	38.094	35.000
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'association	617		

**TAXES**

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**

**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'association (déductibles)  
Par l'association

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel  
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	200.726	181.375
9148		

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES ET LES SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTITÉS LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	280/1		
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
<b>Créances sur les entités liées</b>	9291	<b>2.260.006</b>	<b>2.408.046</b>
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	2.260.006	2.408.046
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351		<b>300.730</b>
A plus d'un an	9361		300.730
A un an au plus	9371		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'association pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entités liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entités liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'association	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	22.654	31.243
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
<b>Chiffre d'affaires, cotisations, dons, legs, subsides et autres produits d'exploitation</b>	9493	<b>1.157.573</b>	<b>1.790.701</b>
<b>SOCIÉTÉS AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	282/3		
Participations	282		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
<b>Créances</b>	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
<b>Dettes</b>	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances

**Garanties constituées en leur faveur**

Conditions principales des garanties constituées

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Conditions principales des autres engagements

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	<b>31.917</b>
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association:

**Etat des personnes occupées****Travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Au cours de l'exercice		Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>					
Temps plein		1001	31,9	14,7	17,2
Temps partiel		1002	6,6	0,5	6,1
Total en équivalents temps plein (ETP)		1003	35,7	15,1	20,6
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>					
Temps plein		1011	55.089	24.747	30.342
Temps partiel		1012	5.973	737	5.236
Total		1013	61.062	25.484	35.578
<b>Frais de personnel</b>					
Temps plein		1021	1.407.101	672.469	734.632
Temps partiel		1022	184.924	28.032	156.892
Total		1023	1.592.025	700.501	891.524
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>		1033	26.925	8.256	18.669

Au cours de l'exercice précédent		Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP		1003	35,5		
Nombre d'heures effectivement prestées		1013	56.792		
Frais de personnel		1023	1.428.247		
Montant des avantages accordés en sus du salaire		1033	25.208		

**Travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)**

**A la date de clôture de l'exercice**

**Nombre de travailleurs**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par sexe et niveau d'études**

- Hommes
  - de niveau primaire
  - de niveau secondaire
  - de niveau supérieur non universitaire
  - de niveau universitaire
- Femmes
  - de niveau primaire
  - de niveau secondaire
  - de niveau supérieur non universitaire
  - de niveau universitaire

**Par catégorie professionnelle**

- Personnel de direction
- Employés
- Ouvriers
- Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	32	7	36,1
110	21	5	24,1
111	11	2	12
112			
113			
120	13	1	13,8
1200			
1201	2		2
1202	2		2
1203	9	1	9,8
121	19	6	22,3
1210			
1211	2	1	2,5
1212	3		3
1213	14	5	16,8
130	1		1
134	31	7	35,1
132			
133			

**Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association**

**Au cours de l'exercice**

- Nombre moyen de personnes occupées
- Nombre d'heures effectivement prestées
- Frais pour l'association

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association
150		
151		
152		

**Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice**

**Entrées**

**Nombre de travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	16	2	17
210	7		7
211	9	2	10
212			
213			

**Sorties**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'association comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	13	4	15,2
310	3	3	4,7
311	10	1	10,5
312			
313			
340		1	0,4
341			
342			
343	13	3	14,8
350			

**Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801	1	5811	12
Nombre d'heures de formation suivies	5802	38	5812	249
Coût net pour l'association	5803	902	5813	2.415
dont coût brut directement lié aux formations	58031	770	58131	2.180
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	132	58132	235
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association	5843		5853	

# RÈGLES D'ÉVALUATION

## 1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont portées à l'actif à leur prix d'acquisition. Les achats de petit matériel d'une valeur inférieure à 500 € sont portés directement dans les charges et non comme immobilisations à amortir. Les immobilisations corporelles d'une valeur supérieure à 500 € dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements aux taux fiscalement admis, c'est-à-dire :

Catégorie I Catégorie II Système d'amortissement Taux

Immobilisation acquise dans le cadre d'une convention

Linéaire 100%

Autre immobilisation

Logiciel informatique	Linéaire	33.33%
Matériel informatique	Linéaire	33.33%
Matériel de bureau	Linéaire	20%
Mobilier	Linéaire	20%

Les immobilisations corporelles qui, en fin de projet, sont transférées aux bénéficiaires et le matériel de secours envoyés lors de crises humanitaires d'urgence sont portés directement dans les charges et non comme immobilisations à amortir, sauf règle contraire du bailleur.

## 2. CAUTIONNEMENTS VERSÉS EN NUMÉRIAIRES

Ils sont versés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

## 3. CRÉANCES À PLUS D'UN AN ET CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement est en tout ou en partie incertain ou compromis.

## 4. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les titres à revenus fixes sont toutefois portés au bilan à leur valeur d'acquisition. Les frais accessoires relatifs à l'acquisition sont pris intégralement en charge par le compte de résultats de l'exercice d'acquisition. Les placements font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition. Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les placements pour tenir compte, soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée. Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale. Des réductions de valeur complémentaires sont actées selon les mêmes modalités que celles qui sont fixées pour les placements de trésorerie.

## 5. COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation sont évalués selon le pro rata du temps de façon que les comptes de l'exercice reprennent les produits et les charges supérieurs à 1.000 € qui le concernent.

## 6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions couvrent des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. Leur évaluation est faite en fonction des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Elles sont constituées sur base des méthodes arrêtées par l'organe d'administration de l'association et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice. Des provisions pour risques et charges sont constituées notamment pour faire face au risque d'inéligibilité des dépenses encourues dans le cadre des projets de l'ASBL. Une estimation est réalisée sur les projets qui présentent un risque connu de non-éligibilité de dépenses. Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées sur les projets qui présentent des pertes. Les provisions sont comptabilisées pour couvrir les pertes estimées jusqu'à la fin du projet. Toutefois, l'ASBL International est rarement confrontée à des projets qui se terminent en pertes, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi régulier afin de ne jamais dépasser le montant des dons affectables au projet. Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le cas où une convention prévoit un montant forfaitaire affecté à un type de dépenses, par exemple les évaluations. La provision est constituée en fonction des forfaits qui peuvent être revendiqués dans le cadre de la convention. Des reprises ont effectuées au fur et à mesure des charges effectivement encourues.

## 7. FONDS AFFECTÉS

Sous cette rubrique, sont inscrites les valeurs affectées au Fond d'Urgence International et au Fond d'Activités Internationales, de même que les éléments de passif social. Ces Fonds sont constitués sur base des méthodes arrêtées par l'organe d'administration de l'association. Le résultat de l'exercice de l'international résulte du boni réalisé sur les projets clôturés. Ces boni sont enregistrés en fonds affectés car l'association a pour vocation d'utiliser ces fonds dans le cadre d'autres projets internationaux.

## 8. PROJETS EN COURS

Une fois les fonds affectés à un projet spécifique, ils sont transférés entre deux exercices de la façon suivante :

Lorsque les fonds déjà reçus sont supérieurs aux montants effectivement dépensés, le solde est transféré au compte 46 du bilan (acomptes reçus sur commande).

Lorsque les fonds reçus sont inférieurs aux montants effectivement dépensés et que l'ASBL dispose d'un engagement du bailleur à en financer le solde, celui-ci est transféré en compte 41 du bilan (autres créances).

Le profit est reconnu de la manière suivante selon le type de projet :

- Projet subsidié par un bailleur de fonds : reconnaissance des profits lors de la réception du droit constaté ou de la réception de la dernière tranche du financement du projet
- Projet financés par des dons du grand public (dons sans droit de reprise) : reconnaissance du profit chaque année

## 9. DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

## 10. EVOLUTIONS DES ACTIFS ET PASSIFS MONÉTAIRES LIBELLES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

La conversion en euros des données en monnaies étrangères est faite sur base d'un taux moyen mensuel. Celui-ci est calculé sur base des différentes conversions de devises ayant eu lieu dans le mois sur le terrain. Un taux du dollar différent est créé dans les pays qui utilisent cette monnaie. Ce taux est calculé sur base du taux moyen mensuel du pays. Le solde des écarts de conversion dans une même devise est directement pris en résultat. La réévaluation des comptes en devise est annuelle et calculée sur base du taux de change mensuel du mois de décembre. La réévaluation des dollars créés par pays est calculée sur base du dernier taux moyen mensuel. Le solde des gains/pertes de change dans une même devise est directement pris en résultat s'il est négatif et est porté au passif du bilan s'il est positif. Cette écriture est extournée au début de l'année suivante.

## 11. INTERVENTION DE LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE DANS LES PERTES DE L'ASBL

La Croix-Rouge de Belgique intervient dans les pertes de l'ASBL qui sont générées lorsque les frais généraux réels ne peuvent être entièrement supportés par les projets. Cette intervention est considérée comme un don et est comptabilisée dans les comptes 73. Le montant maximum de l'intervention est approuvé par les organes décisionnels de la Croix-Rouge de Belgique et de l'ASBL lors de la présentation du budget.

**Rapport du commissaire à l'Assemblée générale des membres de l'ASBL  
Croix Rouge de Belgique - Communauté francophone - Activités  
Internationales sur les comptes annuels pour l'exercice clos le  
31 décembre 2012**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

**Attestation sans réserve des comptes annuels**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établi conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 8.627.360 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 334.040.

*Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels*

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

*Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictees par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.



**Rapport du commissaire du 4 juin 2013 sur les comptes annuels  
de l'ASBL Croix Rouge de Belgique - Communauté francophone - Activités Internationales  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (suite)**

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans l'association pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'association, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de l'association les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

#### *Opinion*

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### **Mentions et informations complémentaires**

Le respect par l'association de la Loi sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, ainsi que des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Notre mission ne portait pas sur l'examen systématique de l'utilisation et de la justification des subventions reçues par votre association, que ce soit au regard des règles d'éligibilité ou d'autres critères de justification.



**Rapport du commissaire du 4 juin 2013 sur les comptes annuels  
de l'ASBL Croix Rouge de Belgique - Communauté francophone - Activités Internationales  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (suite)**

- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la Loi sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Liège, le 4 juin 2013

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL  
Commissaire  
Représenté par



Marie-Laure Moreau  
Associée

Réf. : 13MLM0069